

MAIRIE DU 7^{ème} ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^{ème} ARRONDISSEMENT

PV N° 04/07/14

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'arrondissement du 3 juin 2014*

Le Conseil d'arrondissement s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie du 7^{ème}, salle Edouard FREDERIC DUPONT, le mardi 3 juin 2014 à 18h32, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du 7^{ème} arrondissement.

Étaient présents :

Madame Laurence AMAND, Monsieur BAILLOT D'ESTIVAUX, Monsieur René-François BERNARD, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Madame Capucine EDOU, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Thierry HODENT, Madame Philippine HUBIN, Monsieur Olivier LE QUERE, Monsieur Christian LE ROUX et Monsieur Yves POZZO di BORGIO.

Était absent et excusé :

Monsieur Christophe POISSON ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier LE QUERE ;

Madame Capucine EDOU a quitté le Conseil à 19h58.
Le Conseil s'est terminé à 20h02.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h32 par Madame Rachida DATI, Maire du 7^{ème} arrondissement.

1 – Désignation du secrétaire de séance. 07 2014 021

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Après avoir informé de la réception d'un pouvoir de Christophe POISSON pour Olivier LE QUERE, Madame le Maire propose de désigner René-François BERNARD et Fabienne DUFAU respectivement comme secrétaire de séance et secrétaire auxiliaire.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2014 021

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

2 - L'adoption du Procès-verbal de la séance du 12 mai 2014. 07 2014 022

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire précise que toutes les observations ont été prises en compte, le procès-verbal de la séance du 12 mai 2014 est donc adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2014 022

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

3 - Adoption de la Charte des CCO du 7ème arrondissement. 07 2014 023

Rapporteur : M. Olivier LE QUERE

Monsieur Olivier LE QUÉRÉ rappelle qu'en vue du renouvellement des membres des conseils de quartier, une actualisation de la Charte semble nécessaire. Les membres réalisent actuellement trois mandatures de deux ans et la durée de cette mandature est apparue trop brève pour les membres. La modification de la Charte répond à une volonté générale permettant d'encourager davantage de nouvelles candidatures et l'engagement des habitants. Il revient au conseil d'arrondissement d'adopter l'allongement de la durée du mandat des

membres du conseil, passant de deux ans à trois ans renouvelables, ainsi que les modifications de la Charte.

Madame Capucine ÉDOU rappelle que les conseils de quartier ont pour vocation de libérer la parole des citoyens en leur offrant un espace d'expression et de responsabilité. Elle estime essentiel que la présidence de ces conseils soit effectuée par un habitant de l'arrondissement, membre du conseil de quartier et élu parmi le Collège des habitants. Elle suggère que le Collège comprenne au moins 50 % des habitants du quartier. Elle appelle également à la constitution d'un Bureau.

Madame le Maire estime que madame EDOU répète *in extenso* ce que disent ses amis socialistes au Conseil de Paris, sans apporter de nouvel élément. Elle rappelle que les conseils de quartier permettent de la souplesse dans l'expression des habitants alors que madame EDOU souhaite figer ces conseils par la constitution de super structures.

Madame ÉDOU regrette que la parole de l'opposition soit sans cesse contredite et estime que les conseils d'arrondissement sont des lieux de débats et de discussion.

Monsieur POZZO DI BORGO rappelle qu'au Conseil de Paris, le temps de parole est limité et estime logique de respecter également le temps de parole au sein du Conseil du 7^e arrondissement.

Monsieur Thierry HODENT demande à madame EDOU de présenter préalablement ses propositions à monsieur Olivier LE QUÉRÉ afin qu'il les étudie avec Madame le Maire.

Monsieur BERNARD rappelle qu'il présidait le conseil de quartier de l'Ecole Militaire qui, par l'intermédiaire d'un Bureau, organisait le travail de rédaction de l'ordre du jour par référents. Il souligne que madame Laurence GIRARD avait participé à ce Bureau en proposant différents points à intégrer à l'ordre du jour.

Monsieur POZZO DI BORGO est favorable pour sa part à ce que le coprésident soit un habitant et non un élu. Il estime que les conseils de quartier ne peuvent être un supplétif au conseil d'arrondissement. Il souhaite donc ne pas casser ce qui existe, sous prétexte de faire mieux.

Madame ÉDOU estime que monsieur POZZO di BORGO renverse l'esprit des conseils de quartier qui permettent l'expression libre et directe des habitants, et non leur accompagnement.

Monsieur LE ROUX rappelle que la loi Voynet de 2001 n'a, à aucun moment, demandé que les habitants président les conseils de quartier. Il estime que le Parti socialiste préfère une démocratie participative au détriment d'une démocratie représentative. Il indique que lorsque les conseils de quartier ont été créés dans le 7^e arrondissement, il n'a jamais été souhaité que les habitants soient responsables des conseils de quartier.

Madame le Maire rappelle que dans une démocratie représentative, la participation des habitants est extrêmement importante. Elle ajoute que, durant les mandatures précédant son élection, les consultations n'existaient pas, notamment sur les grands projets. Madame le Maire souhaite continuer à faire participer les habitants afin d'éviter les contentieux et les

recours comme elle y est parvenue durant la dernière mandature. Elle ne souhaite pas éloigner davantage les habitants des sujets qui les préoccupent dans le 7^{ème} arrondissement.

Un avis favorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération
07 2014 023

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)
Contre : /
Abstention : 1 (Mme EDOU)
Ne prend pas part au vote : /

4 - Adoption d'une convention cadre régissant les modalités d'occupation par des associations des locaux scolaires du 1er degré pour l'année scolaire 2014-2015.
07 2014 024

Rapporteur : M. Thierry HODENT

M. HODENT rappelle qu'il s'agit d'adopter la convention cadre relative à l'occupation des locaux scolaires du 1er degré, qui est signée entre les différentes associations et Madame le Maire du 7ème après accord du directeur d'école et du chef de la Circonscription des Affaires Scolaires et Petite Enfance.

Madame le Maire précise que ces conventions ont été mises en place lors de la dernière mandature afin d'éviter tout risque juridique lors de l'occupation des locaux.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
07 2014 024

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

5 – Délégation du Conseil d'arrondissement au Maire du 7ème arrondissement de Paris pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant.
07 2014 025

Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE

Madame DAUVERGNE explique que le Conseil de Paris lors de sa séance des 19 et 20 mai 2014 a donné délégation aux conseils d'arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant.

Il s'agit donc maintenant pour le Conseil d'arrondissement d'accorder la délégation à Rachida DATI, maire du 7ème arrondissement à l'effet de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous les marchés selon la procédure adaptée conférant à l'article 28 du Code des marchés publics et liés à l'exécution des dépenses inscrites à l'état spécial du 7ème arrondissement.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

07 2014 025

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

6 – Subvention (12.880 euros) et avenant n° 1 à l'association Accueil Des Tout Petits Au Bon Conseil (7e) pour sa halte-garderie. 2014 DFPE 1005

7 – Subvention (26.270 euros) et avenant n° 1 passée avec l'association Saint Simon (7e) pour le jardin d'enfants Les Lutins. 2014 DFPE 1024

Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE

Concernant la 1ère délibération, Madame DAUVERGNE rappelle que par délibération des 8,9 et 10 juillet 2013, la convention d'objectifs signée avec l'association Accueil des Tout Petits au Bon Conseil relative au fonctionnement de la halte garderie d'une capacité de 20 places, a été approuvée.

Il est proposé de signer un avenant n° 1 à cette convention pour fixer à 12 880 € le montant de la subvention municipale pour 2014 et pour indiquer les objectifs à réaliser par l'association en termes de taux d'occupation et de fréquentation de la halte garderie.

Mme DAUVERGNE poursuit sur la 2ème délibération qui concerne l'association Saint-Simon pour le fonctionnement du jardin d'enfants Les Lutins. L'avenant n° 1 à la convention comporte des objectifs de taux d'occupation et de fréquentation et fixe le montant de la subvention municipale pour 2014 à 26 270 €.

Madame le Maire note que les montants des subventions sont insuffisants, mais indispensables aux 2 associations dont l'activité permet de pallier le manque de places en crèche dans l'arrondissement.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2014 DFPE 1005

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2014 DFPE 1024

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

8 – Subventions (56.130 euros) à 20 associations adhérant à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie. 2014 DAC 1113

Rapporteur : M. Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX

Monsieur BAILLOT D'ESTIVAUX indique que la Ville de Paris propose d'attribuer une subvention d'un montant de 56 130 euros aux comités de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA). La somme de 36 850 euros sera attribuée au comité départemental de Paris et 19 280 euros seront répartis entre les 19 comités d'arrondissement de la Ville de Paris. Pour le comité du 7^{ème} arrondissement dont le budget prévisionnel pour 2014 s'élève à 6 000 euros, il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 1 000 euros.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2014 DAC 1113

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

9 – Subventions (1.860.573,12 euros) et convention annuelle d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre de l'aménagement des rythmes éducatifs (ARE). 2014 DASCO 1004

Rapporteur : M. Thierry HODENT

Madame le Maire indique que la Mairie de Paris souhaite octroyer plus d'1,8 million d'euros à des associations proposant des animations dans le cadre des activités périscolaires. Elle regrette ne disposer d'aucune visibilité, et de n'en connaître ni le fonctionnement, ni l'impact, ni les résultats. Elle indique que le lien entre les associations et les écoles dans les arrondissements n'est pas indiqué.

Monsieur HODENT souligne que trois associations du 7^{ème} arrondissement ont été retenues dans les ARE. En accord avec madame le Maire, il propose de s'abstenir sur cette délibération, position en cohérence avec le vœu voté lors du dernier conseil qui demande un état réel et concret à la fin de cette année d'expérience des nouveaux rythmes scolaires, mis en place de façon précipitée par le Maire de Paris honoraire.

Monsieur LE ROUX est étonné de découvrir autant de points dans une seule et même délibération et estime qu'il aurait été plus logique de délibérer dans les arrondissements pour les seules associations les concernant. Il estime ne pas connaître les objectifs, la réalité et le bilan de ces associations, qui semble très éloigné de l'idée d'une utilisation saine de l'argent public. Il indique qu'il s'abstiendra également.

Madame ÉDOU salue les associations du 7^{ème} arrondissement qui se sont investies dans l'aménagement des rythmes éducatifs. Elle rappelle que le vœu qui avait été formulé n'a pas été retenu par le Conseil de Paris l'estimant nul et non avenu dans la mesure où l'évaluation des rythmes éducatifs est prévue par la Mairie de Paris. Elle se félicite que des associations s'investissent dans les ARE, ce qui permet aux enfants de bénéficier d'une diversité d'activités. Elle votera pour cette délibération.

Madame le Maire demande à Madame ÉDOU de rappeler publiquement le nombre d'associations du 7^{ème} arrondissement concernées par cette subvention et le montant qui leur ait accordé.

Madame ÉDOU répond que trois associations du 7^e arrondissement sont concernées et espère qu'il y en aura davantage à l'avenir. Elle rappelle que toutes les associations de Paris peuvent intervenir dans chacun des arrondissements.

Madame le Maire rappelle que la Mairie de Paris souhaite voter une délibération de près de 2 millions d'euros pour des associations qui n'ont pas été évaluées, alors que cette délibération concerne seulement trois associations du 7^e arrondissement. Elle rappelle avoir été opposée à la mise en place précipitée de ces nouveaux rythmes scolaires mais, ne voulant pénaliser ni les enfants ni les parents, avoir aussi été très conciliante avec la Mairie de Paris. Elle rappelle avoir été la seule élue de l'opposition à avoir été présente à l'ensemble des réunions afin de favoriser l'application de cette réforme. Elle estime irresponsable d'accorder des subventions à des associations qui gaspillent l'argent public. Madame le Maire appelle à l'abstention sur cette délibération.

Un avis favorable est donné au projet de délibération 2014 DASCO 1004

Pour : 1 (Mme EDOU)

Contre : /
Abstention : 13 (dont 1 pouvoir écrit)
Ne prend pas part au vote : /

10 – Subventions (930.000 euros) et conventions avec 33 sociétés et 1 association.
2014 DAC 1190

Rapporteur : M. Thierry HODENT

Monsieur HODENT rappelle qu'une infime partie de la subvention concerne La Pagode, à hauteur de 20 000 euros. Il n'estime pas envisageable de voter contre car La Pagode projette des films de qualité et réalise un travail d'art et d'essai passionnant. La subvention accordée étant utile au bon fonctionnement du cinéma, il demande de voter pour l'attribution de cette subvention.

Monsieur LE ROUX se dit très étonné de cette délibération. Il indique que le 25 octobre 2013 la Préfecture de Police a demandé que des travaux soient réalisés à La Pagode. Il déclare que le cinéma fait l'objet d'un arrêté de péril grave pour les spectateurs. En effet, la procédure en cours entre la propriétaire et le locataire empêche la réalisation des travaux demandés par la préfecture de police. Il s'étonne de découvrir dans le budget prévisionnel une provision de 74000 euros pour un loyer non versé et donc que la ville accorde une subvention dans ces conditions. Il indique qu'il votera contre cette délibération.

Madame le Maire répond que le litige est de notoriété publique entre l'exploitant et la propriétaire de la Pagode et que des travaux sont en cours. Elle regrette que les élus, dont monsieur LE ROUX faisait partie, sont responsables de la situation actuelle. Elle se réjouit que la Mairie de Paris permette de conserver la seule salle de cinéma du 7^{ème} arrondissement, et se félicite que, dans le cadre du festival du cinéma, des films y soient projetés gratuitement pour les habitants du 7^e arrondissement. Elle ajoute que les services de la Préfecture de Police ont estimé en mai 2014 que la Pagode remplissait toutes les conditions de sécurité pour l'accueil du public.

Madame ÉDOU votera également pour cette délibération dans l'intérêt des habitants de quartier car La Pagode est la seule salle de cinéma de l'arrondissement.

Madame le Maire indique que la subvention est accordée par la Mairie de Paris en connaissance des problèmes entre la propriétaire et l'exploitant et que le Conseil l'accueille très favorablement.

Monsieur LE ROUX indique mettre en cause les Affaires culturelles de la Ville de Paris et non la Mairie de l'arrondissement.

Madame ÉDOU indique que la commission de sécurité a validé les normes de sécurité de La Pagode.

Un avis favorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération
2014 DAC 1190

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : 1 (M. LE ROUX)

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

11 – Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Entente Sportive Petits Anges (7e). 2014 DJS 73

Rapporteur : Mme Laurence AMAND

Madame AMAND indique que l'Entente sportive des Petits Anges du 7^{ème} arrondissement regroupe 552 licenciés. Elle rappelle que le 7^{ème} arrondissement a donné son accord à la Mairie de Paris pour signer la convention d'objectifs avec cette association et qu'une subvention de 20 000 euros lui est attribuée par cette délibération.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2014 DJS 73

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

12 – Résidence pour jeunes actifs, 5-7 villa de Saxe (7e) - Modification du prêt PLA-I garanti par la Ville demandé par la foncière d'Habitat et Humanisme. 2014 DLH 1036

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame GAUDE indique que le Conseil de Paris a approuvé la réalisation par la société foncière d'Habitat et Humanisme, d'un programme de construction neuve d'une résidence sociale pour jeunes actifs comportant 27 logements PLA-I, au 5-7 villa de Saxe, Paris 7^e. L'acte authentique avec le promoteur n'a pu être signé que le 12 avril 2013 à la suite d'une modification du permis de construire. La société a sollicité la Caisse des Dépôts et Consignations afin de contracter le prêt dont la Ville de Paris s'est portée garante, mais le délai de deux ans prévu au terme de la délibération d'octroi de la garantie n'a pu être respecté. Madame GAUDE informe que la société d'Habitat et d'Humanisme sollicite donc une

nouvelle garantie d'emprunt abaissée à 540 000 euros, à la suite de l'obtention d'un prêt collecteur qui ne figurait pas dans le plan de financement initial.

Monsieur BERNARD rappelle qu'il s'agit d'une affaire suivie très attentivement par le conseil de quartier École militaire qui avait été à l'origine de la modification du permis de construire. Il indique que, grâce à ce délai, la société Habitat et Humanisme a pu obtenir un prêt supplémentaire du Conseil régional d'Ile-de-France.

Madame le Maire souligne que ce projet immobilier a été réalisé très rapidement, grâce à une concertation élargie, notamment avec madame Laurence GIRARD, à l'ensemble des habitants, permettant d'obtenir leur accord.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2014 DLH 1036**

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

13 – Dignes parisiennes de protection contre les crues de la Seine; Marché d'études relatif aux exigences réglementaires en matière de sécurité. 2014 DVD 1007

Rapporteur : M. René-François BERNARD

Monsieur BERNARD indique que Paris compte 31 kilomètres de digues dont l'évaluation a n'a pas été réalisée sur la rive gauche de la Seine du fait de l'aménagement des berges. La Ville de Paris fait appel à une entreprise privée avec un marché à procédures d'offres ouvertes. Monsieur BERNARD propose de s'abstenir sur cette délibération.

Madame le Maire rappelle que le projet d'aménagement des voies sur berges, interdisant la circulation des automobiles, prévoyait un coût de 40 millions d'euros, dont 35 millions d'euros d'investissement et 5 millions d'euros de fonctionnement. Elle indique qu'elle ne peut appeler à voter contre cette délibération dont le coût aurait dû être pris en compte dès le début du projet.

Monsieur POZZO DI BORGO indique que l'ensemble des experts prévoit une crue centennale avec des dégâts très importants. Il estime que l'aménagement proposé n'est pas suffisant en cas de crues importantes.

Madame ÉDOU estime que les questions de sécurité relèvent de la Préfecture de Police, et qu'il appartient à la Ville de Paris, propriétaire des digues, de réaliser les études préalables. Elle indique voter en faveur de cette délibération qui relève de la responsabilité collective.

Madame le Maire estime que les Parisiens comprennent parfaitement que ce projet leur coûtera beaucoup d'argent.

Un avis favorable est donné au projet de délibération 2014 DVD 1007

Pour : 1 (Mme EDOU)

Contre : /

Abstention : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Ne prend pas part au vote : /

14 – Entretien de l'embarquement reliant Port Solferino au quai Anatole France à Paris (7e). Marché de services. Modalités de passation. 2014 DVD 1027

Rapporteur : M. René-François BERNARD

Monsieur BERNARD indique que cette délibération prévoit le démontage de l'embarquement entre le Quai d'Orsay à la Seine. Le coût de cet entretien se situe entre 120 000 et 1 million d'euros, à ajouter à celui du fonctionnement de l'aménagement des berges.

Madame le Maire indique être contre cette délibération car le démontage de l'embarquement aurait dû être anticipé dans l'aménagement des berges de Seine. Elle estime que la fourchette allant de 120 000 euros à 960 000 euros, compte tenu de l'incertitude liée aux risques de crues, n'est pas acceptable.

Madame ÉDOU rappelle qu'un million et demi de personnes s'est promené sur les berges, ce qui représente une réussite. Le montant annoncé varie entre 120 000 et 960 000 euros en cas de crues qui restent exceptionnelles.

Madame le Maire indique que ces crues exceptionnelles ont lieu tous les ans depuis six ans.

Un avis défavorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération 2014 DVD 1027

Pour : 1 (Mme EDOU)

Contre : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

15 – Travaux d'entretien de chaussées et trottoirs parisiens. Marchés de travaux (13 lots). Modalités de passation. 2014 DVD 1051

Rapporteur : M. René-François BERNARD

Monsieur BERNARD indique que la Mairie de Paris propose de réaliser un marché pour la remise en état des chaussées et des trottoirs, mais également l'asphalte des cours d'école. Le marché de renouvellement pour 2015 est à consultation avec une publicité européenne pour un montant variant entre 1,5 million et 7 millions d'euros pour le 7^e arrondissement. Monsieur BERNARD souligne que ce montant est supérieur au budget alloué précédemment et équivaut au budget du 15^{ème} arrondissement.

Madame le Maire souligne avoir obtenu un budget conséquent sur la voirie du 7^e.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2014 DVD 1051

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

16 – Vœu relatif au stationnement des deux-roues motorisés. V 07 2014 026

Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE

Madame ÉDOU souhaite pouvoir présenter des vœux à l'avenir qui ne sont pas prévus à l'ordre du jour.

Madame le Maire rappelle que l'ordre du jour peut se préparer avec l'opposition.

Madame ÉDOU indique ne pas s'opposer à la présentation de ce vœu.

Madame DAUVERGNE indique que ce vœu est relatif au stationnement des deux-roues motorisés, que 83 000 Parisiens sont propriétaires d'un deux-roues motorisé et que 150 000 deux-roues motorisés entrent par jour dans Paris, soit deux fois plus qu'il y a dix ans alors que les emplacements pour deux-roues motorisés restent insuffisants. Elle souligne que 101 085 procès-verbaux ont été dressés pour stationnement sur trottoir à Paris en 2011, en hausse de 26 % par rapport à 2010. Elle indique que le stationnement anarchique des deux-roues sur les trottoirs, notamment rue de la Chaise, rue Barbet-de-Jouy, rue Saint-Dominique, boulevard Saint-Germain, boulevard de la Tour-Maubourg et en pleine voie rue de Bourgogne, nécessite la création d'emplacements supplémentaires. Le conseil du 7^{ème} arrondissement émet le vœu que la Mairie de Paris crée, d'ici 2020, 50 000 places supplémentaires pour les deux-roues motorisés à Paris et applique les principes de tolérance vis-à-vis du stationnement des deux-roues motorisés excluant tout parking sauvage et gênant pour les riverains.

Monsieur POZZO DI BORGO estime que les deux-roues disposent de seulement 40 000 places de stationnement, et que le manque de places de stationnement est un problème. Il souhaite ajouter la Place du Palais Bourbon dans le vœu avec les autres rues concernées par le stationnement anarchique des deux roues.

Madame ÉDOU rappelle que l'engagement d'Anne HIDALGO lors de la campagne municipale était de créer 20 000 places de stationnement pour les deux-roues à Paris d'ici 2020 et que ce vœu surenchérit sur cette proposition en souhaitant 50 000 places de stationnement. Elle estime ce vœu démagogique.

Madame le Maire regrette que ce vœu lui paraisse démagogique et qu'elle aurait préféré que les 40 millions destinés à l'aménagement des berges soient consacrés à la création de places en crèches et au renforcement de l'encadrement dans les écoles. Elle rappelle l'échec de la politique municipale dans les transports collectifs, dont le coût du tramway pour 1 milliard d'euros comme le mentionne les rapports publics.

Madame ÉDOU réproouve ces déclarations.

Monsieur POZZO DI BORGO estime les propos de madame EDOU inacceptables.

Un avis favorable est donné à la MAJORITÉ des votants au vœu V 07 2014 026

Pour : 14

Contre : /

Abstention : 1 (Mme EDOU)

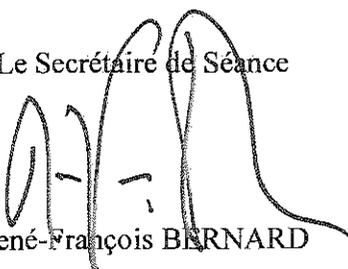
Ne prend pas part au vote : /

Madame CHEVREUL rappelle la réunion prévue jeudi soir, à 20 h 30, à Saint-Pierre-du-Gros-Cailou, concernant le projet de rénovation de l'église.

Madame le Maire rappelle également que le 4 juin a lieu le dernier tournoi d'échecs de l'année avec des remises de prix. Le 6 juin a lieu la remise de livres aux lycéens et collégiens méritants de l'arrondissement. Du 10 au 13 juin a lieu le festival du cinéma, avec l'Espagne à l'honneur. Du 16 au 20 juin, le 7^{ème} arrondissement organise la semaine de la musique, avec un concert tous les soirs. Le 18 juin à 10 heures a lieu la cérémonie de commémoration.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Madame le Maire lève la séance à 20H02

Le Secrétaire de Séance



René-François BERNARD

Le Maire du VII^{ème} arrondissement



Rachida DATI